

M. le président. Je prie tous mes collègues de garder le silence. Il faut en finir. Nous avons autre chose à faire.

M. Pierre de Chevigné. Je demande donc à Mme Ginollin de venir avec moi, devant la Justice.

M. Roger Roucaute. Vous n'avez pas été condamné à mort par la Gestapo, vous !

M. Pierre de Chevigné. Je tiens en passant à l'informer — car elle n'a pas l'air de le savoir — que si *Le Pays* n'a pas paru sous l'occupation, c'est parce que j'avais quitté la France et que j'étais...

M. Roger Roucaute. A Tahiti.

M. le président. N'abusez pas du temps qui vous est accordé, monsieur de Chevigné.

M. Pierre de Chevigné. Je n'entends pas en abuser, monsieur le président, mais encore faut-il que je puisse parler.

M. Antoine Demusois. La minute est passée. (*Préstations au centre et à droite.*) Pourquoi ces exclamations ? M. de Chevigné n'a-t-il pas promis de ne parler qu'une minute ?

M. Yves Peron. Ne parlons pas de Tahiti, c'est à Cayenne qu'il faut l'envoyer !

M. Robert Bruyneel. Vous avez peur de ses paroles.

M. Pierre de Chevigné. J'étais alors, depuis juin 1940, dans les forces françaises combattantes. (*Applaudissements au centre.*)

Je suis certain que, de son côté, Mme Denise Ginollin justifiera sa conduite du 20 juin et qu'elle justifiera aussi sa conduite au lendemain de sa libération, quand elle est allée faire quelques autres visites dont nous pourrions reparler un jour ou l'autre.

A l'extrême gauche. Calomniateur !

M. Pierre de Chevigné. Je donne rendez-vous maintenant à Mme Ginollin et surtout au parti communiste, qui se solidarise avec elle, devant la Justice. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre, à gauche et à droite.*)

M. Roger Roucaute. Flic !

M. le général Malteret-Joinville. Xavier Vallat vous applaudirait, monsieur de Chevigné !

M. Gabriel Roucaute. Confident de la Gestapo !

M. Jacques Gresa. La D. G. E. R., le général et ses 40 divisions contre le peuple !

M. le président. L'incident est clos.

— 3 —

MOTION D'ORDRE

M. le président. J'informe mes collègues que la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions va se réunir immédiatement.

— 4 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION IMMEDIATE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Villon une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à arrêter les rappels et à démobiliser le premier contingent de la classe 47, le deuxième

contingent de la classe 40 rappelés en vertu de la loi de 1928, et les 80.000 réservistes rappelés en vertu de la loi dite « tendant à la défense de la République ».

La proposition sera imprimée sous le n° 2826 distribué, et s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale.

L'auteur demande la discussion d'urgence de sa proposition.

Conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 61 du règlement, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence et à sa communication à la commission compétente et aux présidents des groupes.

L'Assemblée ne sera appelée à se prononcer sur cette demande qu'en fin de séance et après expiration d'un délai minimum d'une heure.

J'invite la commission de la défense nationale à se réunir aussitôt en vue de se prononcer sur l'opportunité de la discussion d'urgence ainsi que sur le fond même de la proposition.

— 5 —

OUVERTURE ET ANNULATION DE CREDITS SUR L'EXERCICE 1946

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître que j'ai reçu un décret désignant, en qualité de commissaires du Gouvernement, pour assister M. le ministre des finances et des affaires économiques :

MM. Delouvrier, Donnedieu de Vabres, Cruchon, du cabinet du ministre ;

MM. Tixier, Lhéruault, du cabinet du secrétaire d'Etat au budget ;

M. Gregh, directeur du budget ;

M. Massolin, directeur adjoint à la direction du budget ;

MM. Martial-Simon, Cristofini, Chadzinski, administrateurs civils à la direction du budget.

Acte est donné de cette communication. La parole est à M. Barangé, rapporteur général de la commission des finances.

M. Charles Barangé, rapporteur général. Mesdames, messieurs, comme je vous le disais au cours d'une séance précédente, nous allons retrouver dans l'ambiance seraine des débats financiers la possibilité de nous livrer un peu au travail législatif.

Le projet qui vous est soumis et qui porte ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946 a pour principale caractéristique de comporter, en face d'un grand nombre d'annulations de crédits d'un faible montant, quelques ouvertures de crédits, dont le chiffre est, par contre, fort élevé.

En ce qui concerne les crédits civils les ouvertures demandées s'élèvent à 8.349 millions de francs, compensés par 3.322 millions de francs d'annulations, soit une charge nouvelle de 5.027 millions de francs pour 1946.

En ce qui concerne les crédits militaires, les modifications proposées à ce budget sont, en chiffres ronds : ouvertures de crédits 6.104 millions de francs, annulations 1.492 millions de francs, soit une augmentation de 4.612 millions de francs. Mais, en réalité, cette surcharge est purement théorique ; elle ne pèsera en rien sur la trésorerie, puisque, dans leur quasi-totalité, les dépenses correspondantes ont

déjà été effectuées et les crédits demandés sont destinés à de simples régularisations d'écritures.

Je pourrais borner là les explications que je vous dois ; mais, au point où nous en sommes, je pense qu'il est bon que l'Assemblée connaisse les chiffres des exercices 1945 et 1946 et que je lui donne quelques indications.

Les dépenses tant civiles que militaires, pour le budget de 1945, se sont élevées à 611 milliards ; les recettes à 209 milliards. D'où un déficit de 302 milliards.

Les dépenses tant civiles que militaires de l'exercice 1946 se sont élevées à 610 milliards ; les recettes à 409 milliards. D'où un déficit de 201 milliards.

L'exercice 1947 n'est pas encore clos, mais nous pouvons déjà affirmer, et je tiens à le faire comme rapporteur de la commission des finances, que le déficit, si déficit il y a, sera très sensiblement réduit, malgré les dépenses supplémentaires que le budget a supportées en fin d'exercice.

Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il soit possible de tirer du règlement des budgets de 1945 et de 1946 des conclusions définitives, qui seule pourrait permettre une étude attentive de l'évolution de la conjoncture économique. Il n'en résulte pas moins qu'il est bon de signaler à l'Assemblée et, par delà, au pays, les efforts qu'a faits la France pour rétablir l'équilibre de son budget, notamment ceux qu'elle a faits dans le domaine de la fiscalité, puisque les recettes fiscales, de l'ordre de grandeur de 200 milliards de francs en 1945, s'élèveront en 1947 à plus de 600 milliards de francs.

Ces considérations générales étaient les seules sur lesquelles je désirais retenir votre attention.

Je vous demande de vouloir bien voter le collectif de l'exercice 1946.

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?... Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion des articles.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion des articles.*)

[Article 1^{er}]

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} :

SECTION I

Budget général (services civils).

Art. 1^{er}. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget général (services civils) pour l'exercice 1946, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 31 décembre 1945 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 8.348.974.300 francs et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

L'article 1^{er} est réservé jusqu'à ce que l'Assemblée ait statué sur les crédits figurant à l'état A.

Je donne lecture de l'état A :

Affaires étrangères.

TITRE 1^{er}. — DÉPENSES ORDINAIRES

5^e partie. — Matériel et fonctionnement des services.

« Chap. 24. — Frais de correspondance, de courriers et de valises, 15 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...